

munes du cuir chevelu et de la peau." " Le conseil pourra révoquer toute licence dans le cas d'ivrognerie, de maladie infectieuse ou contagieuse.

Le candidat doit répondre aux questions suivantes :

Avez-vous déjà souffert de maladies contagieuses? Si oui, quelle est la date de la dernière maladie?

Avez-vous déjà souffert ou souffrez-vous actuellement d'épilepsie?

Avez-vous déjà eu, ou avez-vous actuellement quelque maladie vénérienne?

Le médecin examinateur doit certifier si le candidat paraît jouir d'une bonne santé, s'il a eu des maladies contagieuses ou vénériennes et s'il est actuellement rétabli, s'il offre des signes d'alcoolisme et s'il connaît suffisamment les règles hygiéniques du barbier coiffeur pour avoir droit à une licence.

Lors de l'examen de compétence, le candidat doit savoir répondre aux questions suivantes :

Quelles sont les maladies qui doivent être connues du barbier coiffeur?

Qu'est-ce qu'une maladie contagieuse? Quelles sont les principales sources de transmission de ces maladies?

Quelles sont les principales manœuvres par lesquelles le barbier coiffeur peut surtout transmettre une maladie contagieuse?

Le contact direct est-il toujours nécessaire pour opérer l'infection?

Que devez-vous faire quand vous résidez où il y a des maladies dont les germes peuvent être transportés au dehors?

Quelle est la classe de maladies contagieuses qui intéresse surtout le barbier coiffeur?

De toutes les maladies de la peau quelles sont celles que le barbier-coiffeur rencontre le plus souvent et qui sont les plus à craindre?

N'y a-t-il pas une autre maladie contagieuse, qui après avoir empoisonné tout le système se montre aussi au dehors?

A quelle période l'érysipèle est-il le plus contagieux? A quelle période les fièvres éruptives, telles que la picotte, la scarlatine, etc., sont-elles les plus contagieuses?